



# « STAGE RUGBY SEVEN 2019 »

## BASSIN d'ARCACHON

Juillet - Août 2019

*Photo d'identité  
du stagiaire*

Bulletin et documents à renvoyer au **Comité départemental de la Gironde**

**4 rue Branlac 33170 Gradignan**

Contacts : Julien Antonin 06.75.88.44.16 - mail : [j-antonin@orange.fr](mailto:j-antonin@orange.fr)

Antoine Bagate 06 61 44 54 12 - mail : [antoine.bagate@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr](mailto:antoine.bagate@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr)

### Informations générales à renseigner :

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

Taille vestimentaire (haut) : ..... Taille vestimentaire (bas) : ..... Pointure : .....

**Représentant légal** (nom-prénom) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel Fixe : ..... Tel portable : ..... Email : .....

N° de Sécurité Sociale : .....

Dates retenues :  du 30 juin au 5 juillet 2019

Pour les joueurs nés en 2004-2005

du 7 au 12 juillet 2019

Pour les joueurs nés en 2002-2003

du 18 au 23 août 2019

Pour les joueurs nés en 2002-03-04-05

Pension complète (460 €)  Demi-pension (300 €)

### Informations sportives :

Club : .....

Postes joués à 15 : .....

Postes joués à 7 : .....

### Informations médicales :

**Joindre obligatoirement au dossier d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.**

L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ?

OUI

NON

Si oui, joindre l'ordonnance médicale et les médicaments correspondants.

L'enfant a-t-il une allergie ?

OUI

NON

Si oui, précisez laquelle et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

.....  
.....  
.....

L'enfant est-il sujet à divers problèmes de santé ?

OUI

NON

Si oui, précisez les recommandations et réactions en conséquence :

.....  
.....

**Informations assurances :**

Joindre obligatoirement au dossier d'inscription une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une attestation d'assurance Rapatriement et assistance.

**Modalités d'inscription et de paiement :**

Remplir intégralement le présent bulletin d'inscription et le retourner avant le **DIMANCHE 2 JUIN 2019.**

**Avec le bulletin d'inscription, joindre 2 chèques correspondant chacun à 50 % du montant total du stage**  
(voir conditions générales - article 2 réservation)

Dès réception du bulletin d'inscription et de l'acompte par le Comité, vous recevrez un email de confirmation avec le programme précis du stage.

**Autre information que vous souhaiteriez nous communiquer :**

.....

**Bulletin à adresser à :**

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE  
4 RUE BRANLAC 33170 GRADIGNAN

**Contacts :**

Julien Antonin 06 75 88 44 16 – mail : [j-antonin@orange.fr](mailto:j-antonin@orange.fr)

Antoine Bagate 06 61 44 54 12 - mail : [antoine.bagate@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr](mailto:antoine.bagate@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr)

## **Autorisation parentale**

Je soussigné (e) :

.....

Domicilié (e) à :

.....

Agissant en qualité de :

.....

De l'enfant :

.....

Né le :

.....

### **Déclare :**

- ☞ **Autoriser** les responsables du « **STAGE RUGBY SEVEN 2019** » à prendre, en cas d'accident, toutes mesures d'urgences y compris l'hospitalisation. Mais une éventuelle intervention chirurgicale ne pourrait être autorisée que par vous-même.
- ☞ **Autoriser**, en cas d'hospitalisation, ces mêmes responsables, à faire sortir mon enfant de l'établissement où il se trouve et à le ramener à mon domicile sauf contre-indication médicale.
- ☞ **Avoir pris connaissance** des conditions de participation et des conditions générales de vente présentées pour le « **STAGE RUGBY SEVEN 2019** »

Fait à : .....

Le : .....

J'ai pris connaissance des conditions générales (page jointe)

**OUI**

**NON**

**SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :**

## Conditions générales :

**Article 1 : Formation du contrat :** La réservation de stage passée par le stagiaire, l'engage dès réception du règlement auprès du Comité départemental de Gironde.

Dès la réservation enregistrée, le stagiaire **recevra par email un accusé de réception portant confirmation de l'enregistrement de la réservation de stage par le Comité.**

**Toute réservation implique son acceptation aux présentes conditions générales que le stagiaire reconnaît avoir consultées.**

**Article 2 - Réservation :** Le stage est définitivement réservé à réception du bulletin d'inscription et des 2 chèques correspondant chacun à 50 % du montant total du stage.

**Le premier chèque de 50 % correspondant à l'acompte, sera encaissé à réception, et ne sera pas remboursé en cas de non-participation au stage.**

Le deuxième chèque de 50 % correspondant au solde sera encaissé par la trésorerie du Comité après le **stage effectué.**

La réservation devra être réalisée **avant le 2 juin 2019.**

**Article 3 – Prix :** Nos prix comprennent : les repas, les déplacements sur les diverses structures et les activités. Nos prix ne comprennent pas : le transport de votre domicile au lieu du stage et les dépenses personnelles supplémentaires.

**Article 4 – Assurances :** D'une façon générale, il est conseillé de faire souscrire une garantie individuelle accident à l'enfant afin de garantir les conséquences d'un accident corporel dont il pourrait être victime.

**Article 5 – Conditions d'annulation :** Toute annulation de séjour de votre part doit nous être notifiée par écrit le plus rapidement possible.

**L'acompte de 50% versé à la réservation sera conservé par le Comité.** Seul le second chèque vous sera restitué.

En cas d'annulation de votre part pour les raisons suivantes : Décès, maladie nécessitant une hospitalisation du participant, des ascendants, des frères et sœurs, et sur présentation du justificatif, le stage sera remboursé déduction faite des frais d'annulation de 15 %.

**Article 6 – Discipline :** La réalisation d'un séjour engage le responsable légal du participant et le participant lui-même. Conformément aux dispositions du code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de stupéfiants sont interdites. L'introduction d'alcool, drogue, tabac sur le lieu du stage est également interdit. Le non-respect de ces règles ainsi que du règlement interne du **« STAGE RUGBY SEVEN 2019 »** peuvent amener le responsable du stage à décider d'un rapatriement disciplinaire. Le responsable légal s'engage donc à assurer le rapatriement de l'enfant en cas d'expulsion. Le Comité départemental de Gironde décline toute responsabilité en cas de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant le stage. De même, nous déconseillons la détention d'objets de valeur et déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommages ou de vols d'un objet qui ne lui aurait pas été confié.

**Article 7 – Droit à l'image :** En participant à ce stage, l'enfant est susceptible d'être filmé ou photographié dans le but de servir aux prochaines campagnes de communication du **« STAGE RUGBY SEVEN 2019 »**. En s'inscrivant, l'enfant et le responsable légal accepte de fait cette éventualité.